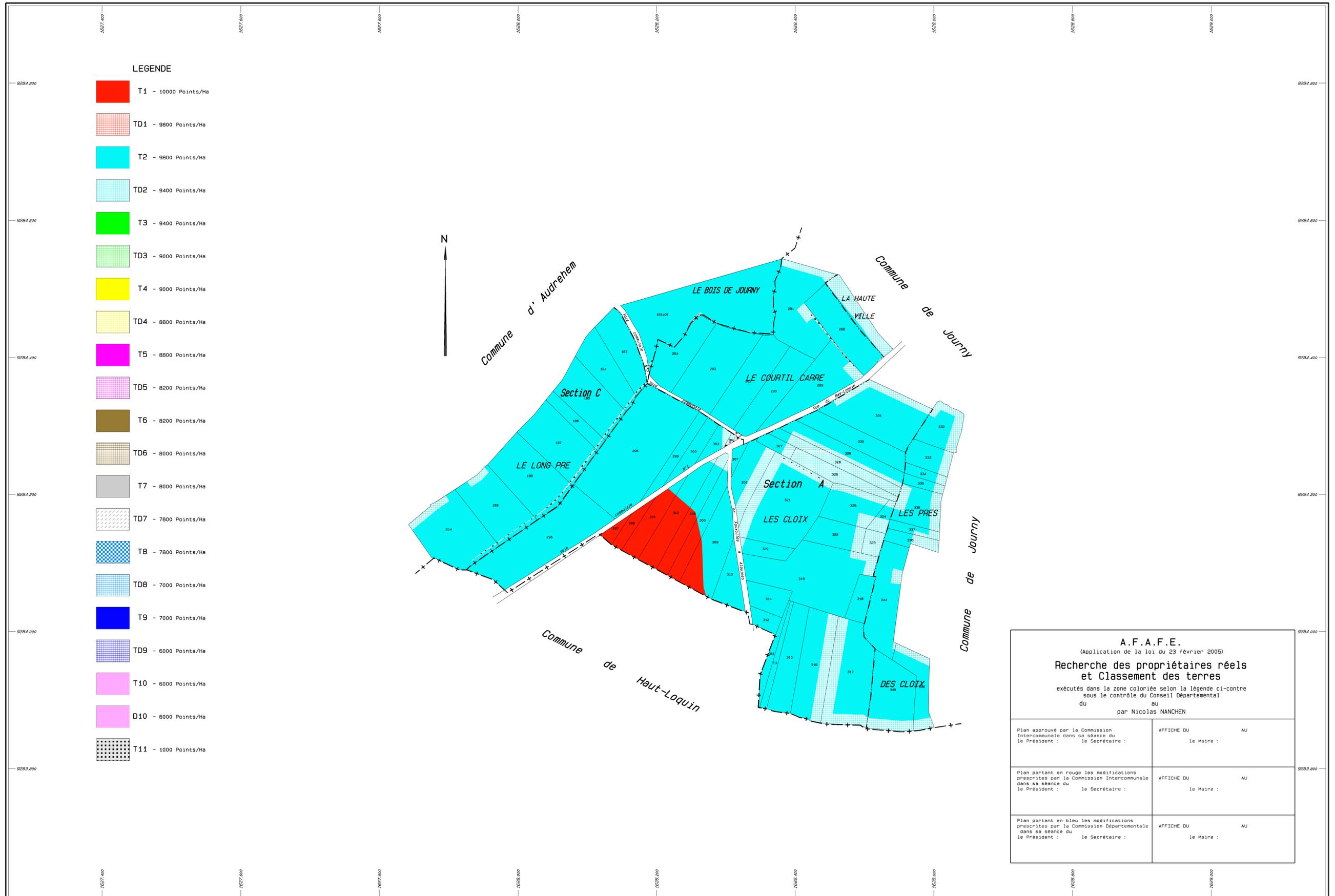


AUDREHEM C et JOURNY A (62)



LEGENDE

	T1 - 10000 Points/Ha
	TD1 - 9800 Points/Ha
	T2 - 9800 Points/Ha
	TD2 - 9400 Points/Ha
	T3 - 9400 Points/Ha
	TD3 - 9000 Points/Ha
	T4 - 9000 Points/Ha
	TD4 - 8800 Points/Ha
	T5 - 8800 Points/Ha
	TD5 - 8200 Points/Ha
	T6 - 8200 Points/Ha
	TD6 - 8000 Points/Ha
	T7 - 8000 Points/Ha
	TD7 - 7800 Points/Ha
	T8 - 7800 Points/Ha
	T9 - 7000 Points/Ha
	TD9 - 6000 Points/Ha
	T10 - 6000 Points/Ha
	TD10 - 6000 Points/Ha
	T11 - 1000 Points/Ha

A.F.A.F.E.
(Application de la loi du 23 février 2005)

**Recherche des propriétaires réels
et Classement des terres**

exécutés dans la zone colorée selon la légende ci-contre
sous le contrôle du Conseil Départemental
du
au
par Nicolas NANCHEN

Plan approuvé par la Commission intercommunale dans sa séance du le Président : le Secrétaire :	AFFICHE DU AU le Maire :
Plan portant en rouge les modifications prescrites par la Commission Intercommunale dans sa séance du le Président : le Secrétaire :	AFFICHE DU AU le Maire :
Plan portant en bleu les modifications prescrites par la Commission Départementale dans sa séance du le Président : le Secrétaire :	AFFICHE DU AU le Maire :